



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi 10 juin deux mille vingt-quatre, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente conseillères, messieurs André Trudel, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette et Éric Lévesque, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présente Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-France Dansereau, responsable de bibliothèque et M. Gabriel Fortin inspecteur municipal.

---

### **POINT 1** **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19h30 le maire ouvre l'assemblée.

### **POINT 2** **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

1. **Ouverture de l'assemblée le 10 juin 2024 à 19h30**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Période de questions citoyennes**
5. **Administration**
  - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;
  - 5.2. Considération des comptes mai 2024;
  - 5.3. Correspondance
    - 5.3.1.MRC d'Antoine-Labelle – Lettre refus subvention;
    - 5.3.2.Invitation CDC;
    - 5.3.3.MAMH – Partage de la croissance de la TVQ;
    - 5.3.4.Retour des cadets;
    - 5.3.5.MRC – Délais traitement des dérogations mineures;
    - 5.3.6.MRC – Changement de la connexion internet avec la CTAL;
    - 5.3.7.La tique;
    - 5.3.8.Demande de dons – Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre;
  - 5.4. Autorisation des transferts budgétaires;
  - 5.5. Dépôts des états financiers 2023;
  - 5.6. Dépôt des états comparatifs;
  - 5.7. Présentation des faits saillants du maire;
  - 5.8. Présentation des résultats du sondage concernant le rachat de l'Église;
  - 5.9. Mandater un chargé de projet pour le projet du Complexe municipal;
  - 5.10. Adoption du taux de RVER fixé à 5%;

- 5.11. Achat de clés USB et de coupon repas pour les finissants de 6<sup>e</sup> années;
- 5.12. Achat d'un tracteur multifonction à la suite de l'appel d'offres sous invitation;
- 5.13. Emprunt long terme tracteur multifonction;
- 5.14. Dépôt des constats d'infractions;
- 5.15.

#### **6. Sécurité publique**

- 6.1. Embauche d'un pompier volontaire;
- 6.2. Inscriptions de l'employé numéro 1273 à la formation d'autopompe;
- 6.3. Remise médaille du gouverneur – 10 juin à 19h avant la séance ordinaire;
- 6.4.

#### **7. Transports et travaux publics**

- 7.1. Remplacement de pare-brise – Camion voirie
- 7.2. Achat de trappes à castors pour répondre aux plaintes citoyennes;
- 7.3.

#### **8. Hygiène du milieu**

- 8.1.

#### **9. Urbanisme**

- 9.1. Inscriptions à la formation sur la Cour municipale proposée par la MRC d'Antoine-Labelle et le procureur;
- 9.2. Inscription à la formation *Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme*;
- 9.3. Inscription à la formation *Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la cour*;
- 9.4. Inscription à la formation *Lecture de plans et devis pour l'OMBE*;
- 9.5. Mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification du règlement sur les permis et certificats;
- 9.6.

#### **10. Environnement, cours d'eau et les lacs**

- 10.1. Désignation du responsable des cours d'eau et de son substitut;
- 10.2.

#### **11. Loisirs et cultures**

- 11.1. Demande d'aide financière - Branchaud;
- 11.2. Achat d'un jeu gonflable pour le Camp de jour;
- 11.3. Soumission Kaboum – Jeux gonflables fête au village;
- 11.4. Patinoire – analyse soumissions;
- 11.5. Adhésion DAFA (20\$) pour formation et support Camp de jour;
- 11.6.

#### **12. Varias**

- 12.1.

#### **13. Levée de l'assemblée du conseil**

24-06-146

### **POINT 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à la totalité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

- 5.15 Conservation du fonds de roulement;
- 5.16 Autorisation d'envoi de demande de soumission pour le branchement du chalet des patineurs;
- 5.17 Octroi du mandat du plan d'implantation de la patinoire et du chalet des patineurs;
- 5.18 Adoption de l'avenant au contrat avec PLA architecte pour le projet du Chalet des patineurs;
- 5.19 Adoption de l'avenant au contrat avec la firme LH2 pour le projet du Chalet des patineurs;

6.3 Octroi de mandat à la FQM pour la rédaction des plans et devis pour le remplacement du ponceau accidenté situé sur la Montée du Lac-Gravel;

6.4 Octroi de mandat de chargé de projet à M. Luc Marcotte pour le projet de travaux d'urgence pour le remplacement des ponceaux au Rang 1 moreau et du projet de remplacement d'un ponceau sur la Montée du Lac-Gravel;

6.5 Octroi de mandat à la FQM pour la préparation des plan et devis et pour la surveillance de chantier pour les travaux d'urgence pour le remplacement des ponceaux au Rang 1 moreau;

6.6 Octroi de contrat à Transports Yan Lévesque Inc. pour les travaux de remplacement des ponceaux du Rang 1 moreau;

6.7 Achat de logos pour le camion de voirie et le tracteur multifonctions;

8.6 Autorisation aux officiers municipaux pour l'émission de constats d'infractions;

10.6 Autorisation d'installations de maisons d'insectes, de cabane à oiseaux et de maisons à crapauds dans le sentier pédestre.

**ADOPTÉE**

#### **POINT 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question citoyenne.

#### **POINT 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24-06-147

##### **POINT 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2024 soit approuvé.

**ADOPTÉE**

24-06-148

##### **POINT 5.2 CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à la totalité du conseil que :

La correspondance soit acceptée telle que lue.

- MRC d'Antoine-Labelle – Lettre refus subvention;
- Invitation CDC;
- MAMH – Partage de la croissance de la TVQ;
- Retour des cadets;
- MRC – Délais traitement des dérogations mineures;
- MRC – Changement de la connexion internet avec la CTAL;
- La tique;
- Demande de dons – Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre;
  - La demande de dons est refusée à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre;
  -

**ADOPTÉE**

24-06-149

**POINT 5.3**  
**CONSIDÉRATION DES COMPTES DE DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2024**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à la totalité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 17 619.61\$ et portant les numéros suivants :
  - Paiement des salaires : D2400210 à D24002051
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 82 773.51\$ portant les numéros suivants :
  - Paiement par chèque : C2400031 à C2400039
  - Paiement en ligne : L2400037 à L2400046
  - Paiement direct : P200128 P2400182

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

**ADOPTÉE**

24-06-150

**POINT 5.4**  
**AUTORISATION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

---

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers doit être effectué;

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires sont nécessaires afin d'équilibrer le budget 2024;

TRANSFERTS BUDGETAIRES AU 31 MAI 2024				
	COMPTE DE GL	DESCRIPTIONS	Débit	Crédit
A	02-320-00-141-10	SALAIRES AUTRES EMPLOYÉS VOIRIE		11 000,00
	02-320-00-459-00	SERVICE TECHNIQUE	11 000,00	
B	02-320-00-670-00	FOURNITURE BUREAU		500,00
	02-130-00-670-00	FOURNITURE BUREAU	500,00	
C	02-340-00-521-00	ENTRETIEN ET RÉPARATION INFRASTRUCTURE		10 000,00
	02-413-00-521-00	ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC	10 000,00	
D	02-610-00-410-00	HONORAIRE PROFESSIONNEL		2 000,00
	02-610-00-454-00	FORMATION URBANISME	2 000,00	
E	02-610-00-670-00	FOURNITURE DE BUREAU	500,00	
	02-130-00-494-00	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS		500,00
F	02-701-50-670-00	AUTRES FOURNITURES PARC		3 000,00
	02-701-50-516-01	LOCATION MACHINERIE PARC VILLAGE	3 000,00	
G	02-130-00-141-30	AUTRES EMPLOYÉS		350,00
	02-110-00-454-00	FORMATION - ÉLUS	350,00	
H	02-130-00-141-30	AUTRES EMPLOYÉS		850,00
	02-702-30-141-00	SALAIRES BIBLIOTHÈQUE	850,00	
I	02-130-00-141-00	AUTRES EMPLOYÉS		800,00
	02-701-50-454-00	FORMATION CAMP DE JOUR	800,00	
			29 000,00	29 000,00

CONSIDÉRANT QUE ces transferts doivent être autorisés par résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que

D'autoriser Mme Joanie Leboeuf, greffière-trésorière à effectuer les transferts budgétaires.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.5**  
**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE**  
**L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter pour dépôt les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur externe.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.6**  
**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2024**

---

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel au 31 mai 2024 (comparatifs annuels), tel que préparé par la greffière-trésorière et directrice générale.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.7**  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU MAIRE POUR**  
**L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

---

ATTENDU QUE le texte du rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans le journal distribué sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal local, conformément à l'article 955 du Code municipal.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.8**  
**DÉPÔT DU RAPPORT PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DU**  
**SONDAGE POUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport présentant les résultats du sondage pour l'avenir de l'église.

**ADOPTÉE**

24-06-151

**POINT 5.9**  
**REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE**  
**DE MONT-SAINT-MICHEL**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal est en réflexion sur le sujet depuis octobre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a analysé le carnet de santé de l'église et du presbytère;

ATTENDU QUE le conseil est conscient de l'aspect patrimonial de l'église dans la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil a émis des scénarios sur l'utilisation de l'église;

ATTENDU QU'EN avril 2024, le conseil municipal avait invité les citoyens et la municipalité à venir à l'assemblée consultative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait parvenir aux citoyens un sondage afin de savoir leur opinion sur la possibilité d'acheter l'église et le presbytère;

ATTENDU QUE plus de 95 citoyens ont répondu au sondage. 32% étaient en faveur d'acheter l'église et le presbytère contre 68% des citoyens qui étaient en défaveur de l'achat de l'église et du presbytère;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et unanimement résolu

De refuser la proposition de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de la lievre pour l'achat de l'église et du presbytère de Mont-Saint-Michel.

**ADOPTÉE**

24-06-152

**POINT 5.10**  
**MANDATER UN CHARGÉ DE PROJET POUR LE PROJET DU**  
**COMPLEXE MUNICIPAL**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite regrouper ces bâtiments municipaux afin de minimiser les coûts d'entretien et de gestion;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soumettre une demande d'aide financière au programme financier du PRACIM en septembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient que son équipe municipale ne peut prendre dans son intégralité la gestion complète du projet et dans assumé le dessin complet;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et proposé à l'unanimité du conseil

D'autoriser Madame Joanie Leboeuf à débiter un appel d'offre afin de trouver un chargé de projet qui réalisera le projet du Complexe municipal dans son intégralité en condition de l'octroi de l'aide financière.

**ADOPTÉE**

24-06-153

**POINT 5.11**  
**DÉTERMINATION DU TAUX DE RVER 2024-2025 À 5%**

---

ATTENDU que les employés municipaux ne sont plus admissibles aux REER collectifs en raison des derniers départs;

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel est dans l'obligation d'offrir à ses employés un RVER;

ATTENDU QUE la municipalité versait une cotisation salariale équivalente à celle de l'employé jusqu'à un plafond de 5%:

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que

- Le conseil autorise Mme Joanie Leboeuf à devenir la gestionnaire du compte RVER à la Caisse Desjardins pour et au nom de la municipalité;
- Le conseil souhaite maintenir son taux de cotisation équivalent à celui de l'employé jusqu'à un plafond de 5%;

**ADOPTÉE**

24-06-154

**POINT 5.12**  
**ACHAT DE CLÉS USB ET DE COUPON REPAS POUR LES FINISSANTS DE 6<sup>E</sup> ANNÉE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner la réussite scolaire des finissants de 6e année de la cohorte 2023-2024;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil autorise l'achat de 5 coupons repas et d'une clé USB par finissants pour souligner leur réussite et les soutenir dans le début d'une nouvelle étape.

**ADOPTÉE**

24-06-155

**POINT 5.13**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT D'UN TRACTEUR MULTIFONCTIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès de trois (3) soumissionnaires pour l'achat d'un tracteur multifonction pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Kanatrac Mont-Laurier (non conforme)
- Agricoles Ferme-Neuve inc. (conforme)
- R Raymond (non conforme)

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues dans des délais raisonnables;

<b>Nom du soumissionnaire conforme</b>	<b>Montant soumissionné (taxes incluses)</b>
Agricole Ferme-Neuve	132 868.79\$

ATTENDU QUE l'estimation préparée avant la période d'appel d'offres est d'environ 133 000 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la municipalité autorise l'achat d'un tracteur multifonction auprès de « Agricole Ferme-Neuve inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 132 868.79\$, taxes incluses.
- 2.- Cette dépense soit prélevée à même le fonds de roulement soit 50 000\$;
- 3.- La différence de 82 868. 79\$ soit payé à même la marge de crédit;
- 4.- Le remboursement du fonds de roulement et de la marge de crédit est prévu sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.14  
DÉPÔT DU SUIVI DES CONSTATS ÉMIS PAR LA COUR  
MUNICIPALE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'accepter pour dépôt le suivi des constats émis par la cour municipale.

**ADOPTÉE**

24-06-156

**POINT 5.15  
ACHAT ET INSTALLATION DU NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR LA  
PATINOIRE**

---

CONSIDÉRANT la construction du nouveau Chalet des patineurs qui aura lieu en 2024;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumissions de 2 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite changer l'éclairage de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil autorise l'achat d'un nouvel éclairage pour la patinoire au montant de 3 098.58\$ incluant les taxes applicables chez M. Léveillé électrique et autorise l'achat des poteaux de métal galvanisés. Le montant de 3 839.94\$ soit pris à même le fonds général.

**ADOPTÉE**

24-06-157

**POINT 5.16**

**OCTROI DE MANDAT À LA FIRME D'ARPEMENT MURRAY, MALTAIS ET ASSOCIÉS POUR EFFECTUER LE PLAN D'IMPLANTATION DU CHALET DES PATINEURS**

---

ATTENDU que la construction du Chalet des patineurs débutera en août 2024;

ATTENDU que le contracteur doit savoir précisément l'emplacement du bâtiment;

ATTENDU que le plan d'implantation à jour sera également pertinent lors d'une prochaine demande d'aide financière;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat d'implantation du chalet des patineurs à la firme d'arpentage Murray, Maltais et associé. Les coûts associés à ce mandat seront de 2 750\$ plus les taxes applicables. La dépense sera affectée dans le compte de grand livre 23-023-00-003.

**ADOPTÉE**

24-06-158

**POINT 5.17**

**ADOPTION DE L'AVENANT 01 AU CONTRAT AVEC LA FIRME LH2 SERVICE PROFESSIONNEL POUR DES SERVICES DE SURVEILLANCE SUR LE CHANTIER DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHALET DES PATINEURS**

---

Attendu que, pour l'année 2024, la municipalité prévoit mettre en chantier le projet Chalet des patineurs qui requièrent une surveillance de chantier;

**HONORAIRES**

Nous vous proposons de réaliser cette surveillance selon la rémunération suivante :

PHASE	TYPE DE RÉMUNÉRATION	BUDGET (excluant les taxes)
Surveillance bureau	Forfaitaire	4 800,00 \$
Réunion/visite de chantier sur place (4)*	Unitaire, 800 \$ par réunion/visite	3 200,00 \$
Réunion virtuelle (4)*	Unitaire, 250 \$ par réunion	1 000,00 \$
<b>Total avant taxes</b>		<b>9 000,00 \$</b>

\* Nombre de réunions/visites estimées, notre présence au chantier sera réalisée en fonction des besoins du client ainsi que selon la qualité des travaux réalisés par l'entrepreneur.

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité que

D'accepter l'avenant 01 au contrat actuel avec LH2 Service professionnel pour le projet de construction du Chalet des patineurs pour des services de surveillance de chantier lors de la construction.

**ADOPTÉE**

24-06-159

**POINT 5.18**

**OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU REMPLACEMENT DES PONCEAUX DU RANG 1 MOREAU AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

---

ATTENDU QUE la municipalité participe au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement des ponceaux sur le Rang 1 moreau qui requièrent la rédaction des plans et devis des travaux du a un affaissement de chaussée;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement, car des citoyens sont enclavés

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à la Fédération québécoise des municipalités le mandat pour la réalisation des plans et devis du remplacement des ponceaux du Rang 1 moreau.

**ADOPTÉE**

24-06-160

**POINT 5.19**

**OCTROI DU CONTRAT DE CHARGÉ DE PROJET À M. LUC MARCOTTE POUR DES TRAVAUX D'URGENCE DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG 1 MOREAU**

---

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement des ponceaux sur le Rang 1 moreau qui requièrent de la surveillance sur le chantier et un responsable de projet tout au long des travaux d'urgence;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement, car des citoyens sont enclavés

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à M. Luc Marcotte le mandat de chargé de projet pour la réalisation des travaux de remplacement de ponceaux au Rang 1 moreau. M. Marcotte aura un taux horaire à 50\$/h pour le projet et aucun nombre d'heures n'est attribué en raison de l'urgence du projet.

**ADOPTÉE**

24-06-161

**POINT 5.20**

**ADOPTION DE L'AVENANT 1 POUR L'AJOUT DE L'ÉTAPE G AU PRÉSENT CONTRAT D'ARCHITECTE À PLA ARCHITECTES POUR DES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION DU CHALET DES PATINEURS**

Attendu que, pour l'année 2024, la municipalité prévoit mettre en chantier le projet Chalet des patineurs qui requièrent une surveillance de chantier;

**ÉTAPES DE TRAVAIL**

	<b>ÉTAPES</b>	<b>TOTAL</b>
A	<b>Dossier études préparatoires</b>	<b>1 100 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite des lieux, relevé des principales composantes et relevé photographique;</li> <li>▪ Mise en plan du relevé;</li> <li>▪ Rencontre de démarrage pour établir les besoins et les lignes directrices du projet;</li> <li>▪ Confirmation du programme.</li> </ul>	
B	<b>Dossier esquisse</b>	<b>2 575 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude de la réglementation applicable;</li> <li>▪ Élaboration d'une esquisse (1 option en plan et 1 option de l'élévation principale).</li> </ul>	
C	<b>Dossier pour CCU</b>	<b>À taux horaire (si requis)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des images de présentation du projet (plans, élévations couleur, modélisation 3D);</li> <li>▪ Gestion des échantillons de matériaux à soumettre au CCU (si requis);</li> <li>▪ Lettre explicative du projet;</li> <li>▪ Coordination générale avec le service d'urbanisme.</li> </ul>	
D	<b>Dossier préliminaire</b>	<b>2 725 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dessins techniques pour élaboration des plans préliminaires (Plan d'ensemble, plans des étages, plan de toit, une coupe générale et élévations extérieures);</li> <li>▪ Recherches diverses;</li> <li>▪ Étude de la réglementation, lois et codes applicables;</li> <li>▪ Coordination avec les autres professionnels;</li> <li>▪ Estimation du coût probable des travaux.</li> </ul>	
E	<b>Dossier exécution</b>	<b>7 800 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajout d'information sur plan d'ensemble, plans des étages, plan de toit et plans de plafonds réfléchis;</li> <li>▪ Ajout d'information sur les élévations extérieures;</li> <li>▪ Ajout de détails (plans agrandis) aux dessins pour élaboration des plans d'exécution;</li> <li>▪ Tableau des cloisons, murs, planchers et toitures;</li> <li>▪ Coupes du bâtiment longitudinales et transversales, détails de murs types;</li> <li>▪ Ajout de tableaux (portes et cadres, fenêtres, finis);</li> <li>▪ Rédaction d'un devis technique et recherches diverses;</li> <li>▪ Étude de la réglementation, lois et codes applicables;</li> <li>▪ Coordination avec les autres professionnels;</li> <li>▪ Émission des plans pour demande de permis de construction (version intermédiaire);</li> <li>▪ Émission des plans pour soumission.</li> </ul>	
F	<b>Appel d'offres</b>	<b>850 \$</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assister le client dans la préparation des documents d'appels d'offres;</li> <li>▪ Visite des lieux avec les soumissionnaires;</li> <li>▪ Réponses aux questions se rapportant aux documents d'appels d'offres, préparer et émettre les addendas, s'il y a lieu;</li> <li>▪ Étude et recommandation des soumissions au client;</li> <li>▪ Émission des dessins pour construction.</li> </ul>	
	<b>SOUS-TOTAL – ACCEPTÉ LE 23-04-11</b>	<b>15 050 \$</b>

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité que

D'accepter l'avenant 01 au contrat actuel avec PLA Architectes pour le projet de construction du Chalet des patineurs pour des services de surveillance de chantier lors de la construction.

**ADOPTÉE**

24-06-162

**POINT 5.21  
ADJUDICATION DE CONTRAT À TRANSPORTS YAN LÉVESQUE  
POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE REMPLACEMENT DE  
PONCEAUX SUR LE RANG 1 MOREAU**

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement des ponceaux sur le Rang 1 moreau qui requièrent de la surveillance sur le chantier et un responsable de projet tout au long des travaux d'urgence;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement, car des citoyens sont enclavés

**Transport Yan Lévesque et Fils**

106, 8e rue  
Mont-St-Michel, Québec J0W 1P0

**DEVIS**

No. Devis: 2401  
Date: 2024-06-13  
Page: 1  
Date expédié:

Vendu à:  
Municipalité Mont-St-Michel  
94, rue de L'église  
Mont-St-Michel, Qc J0W 1P0

Expédié à:  
Municipalité Mont-St-Michel  
94, rue de L'église  
Mont-St-Michel, Qc J0W 1P0

No. d'entreprise:

Article	Quantité	Unité	Description	Taxe	Prix unit.	Montant
	1		signalisation	GQ	1 500.00	1 500.00
	2		ponceau 1800mm x 9 metre		9 856.00	19 712.00
	1		collet 1800 mm	GQ	785.00	785.00
Collet de ponceau 24 pouces	4	Chaque	Collet de ponceau 24 pouces	GQ	56.25	225.00
Ponceau platique 24 pouces par 20 pieds	5	Chaque	Ponceau platique 24 pouces par 20 pieds	GQ	572.00	2 860.00
Membrane Forestiere	200	Metre	Membrane Forestière	GQ	28.56	5 712.00
Pierre 100-200	200	Tonne	Pierre 100-200	GQ	15.50	3 100.00
Pierre de murets	4	voyage	Pierre de murets	GQ	350.00	1 400.00
SABLE	658	Tonnes	Sable MG112	GQ	9.50	6 251.00
CONCASSÉ MG20	845	Tonnes	Concassé MG20 0 - 3/4	GQ	14.50	12 252.50
10 ROUES	90	Heure	Camion benne	GQ	130.00	11 700.00
pelle 245 GLC	65	Chaque	Pelle 245 GLC	GQ	215.00	13 975.00
Pelle 210G	60	Heure	Pelle DEERE 210G	GQ	195.00	11 700.00
farrier 60 tonnes	4	Chaque	Farrier 60 tonnes	GQ	250.00	1 000.00
	2		parafouille	GQ	750.00	1 500.00
	2		débris de béton	GQ	450.00	900.00
Homme	20	Chaque	homme de fond	GQ	95.00	1 900.00
Rouleau compacteur	10	Chaque	Rouleau compacteur	GQ	56.00	560.00
	2		rouleau de paille	GQ	215.00	430.00
			Sous-total:			97 462.50
			GQ - TPS 5%, TVQ 9.975%			3 887.53
			TPS			7 755.65
			TVQ			
Transport Yan Lévesque et Fils TPS: #143118504RTD001 Transport Yan Lévesque et Fils TVQ: #1022627798TQ001						
Expédié par						
Remarques					<b>Montant total</b>	<b>109 105.68</b>
Vendu par:						

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à Transport Yan Lévesque le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de ponceaux au Rang 1 moreau.

**ADOPTÉE**

24-06-163

**POINT 5.22**

**OCTROI DU CONTRAT DE CHARGÉ DE PROJET À M. LUC MARCOTTE POUR DES TRAVAUX D'URGENCE DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA MONTÉE DU LAC-GRAVEL – PONCEAU ACCIDENTÉ**

---

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement d'un ponceau sur la montée du Lac-Gravel qui requière de la surveillance sur le chantier et un responsable de projet tout au long des travaux d'urgence;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement, car le ponceau empêche le libre écoulement des eaux;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à M. Luc Marcotte le mandat de chargé de projet pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau à la Montée du Lac-Gravel. M. Marcotte aura un taux horaire à 50\$/h pour le projet et aucun nombre d'heures n'est attribué en raison de l'urgence du projet.

**ADOPTÉE**

24-06-164

**POINT 5.23**

**OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU REMPLACEMENT DU PONCEAU ACCIDENTÉ SUR LA MONTÉE DU LAC-GRAVEL AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

---

ATTENDU QUE la municipalité participe au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, la municipalité doit d'urgence mettre en chantier le remplacement du ponceau accidenté sur la Montée du Lac-Gravel qui requière la rédaction des plans et devis des travaux du a un problème de libre écoulement des eaux et d'un risque d'affaissement de fossé;

ATTENDU QUE, les travaux doivent être effectués rapidement;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil :

D'octroyer à la Fédération québécoise des municipalités le mandat pour la réalisation des plans et devis du remplacement du ponceau accidenté sur la Montée du Lac-Gravel.

**ADOPTÉE**

## **POINT 6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

24-06-165

### **POINT 6.1 EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie par intérim de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que

- Monsieur Martin junior Cadieux soit embauché comme pompier volontaire au Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, et ce en date de la présente résolution, en considérant une période de probation d'un an.

**ADOPTÉE**

24-06-166

### **POINT 6.2 INSCRIPTION À LA FORMATION À LA FORMATION D'AUTOPOMPE**

---

ATTENDU les obligations des organismes municipaux sont de plus en plus nombreux et complexes ;

ATTENDU que les pompiers doivent se former pour effectuer leur travail en toute sécurité;

ATTENDU que cette formation est plus que pertinente;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et unanimement résolu :

D'autoriser l'inscription à cette formation à l'employé #1273 et le coût de la formation sera pris à même le budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-220-00-454-00.

**ADOPTÉE**

## **POINT 7 – TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

24-06-167

### **POINT 7.1 REPLACEMENT DU PARE-BRISE DU CAMION DE VOIRIE**

---

CONSIDÉRANT le bris du pare-brise de la municipalité lors de la tonte du gazon;

CONSIDÉRANT que le camion doit respecter les normes de la SAAQ pour la sécurité du véhicule;

CONSIDÉRANT que le camion est aussi utilisé comme véhicule d'urgence sur des interventions en incendie;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'effectuer le remplacement du pare-brise et les coûts sont imputés au budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-320-00-525-01.

**ADOPTÉE**

24-06-168

**POINT 7.2**

**ACHAT DE TRAPPES À CASTOR SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉPONDRE AUX NOMBREUSES PLAINTES CITOYENNES**

---

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, l'inspecteur doit utiliser des pièges de trappe pour son travail

ATTENDU QUE l'administration a reçu plus d'une dizaine de plaintes concernant des ravages causés par les castors;

ATTENDU QUE la municipalité doit également protéger ces installations et infrastructures municipales;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat de 2 pièges à castor. La dépense soit prise à même le budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-320-00-459-00.

**ADOPTÉE**

24-06-169

**POINT 7.3**

**REMPLACEMENT DU LOGO AUTOCOLLANT SUR LE CAMION DE VOIRIE ET LE TRACTEUR MULTIFONCTIONS**

---

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, l'inspecteur doit être identifié lorsqu'il se présente sur un chantier ou circule dans la municipalité afin d'effectuer ces inspections

ATTENDU QUE le logo sur les véhicules doit être rafraîchi;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

De changer ou ajouter le logo de la municipalité sur le camion de voirie et le tracteur multifonctions. La dépense soit prise à même le budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-320-00-525-01.

**ADOPTÉE**

**POINT 8 – HYGIÈNE DU MILIEU**

**POINT 8.1**

**Aucun point**

**POINT 9 – URBANISME**

24-06-170

**POINT 9.1**

**INSCRIPTIONS À LA FORMATION SUR LA COUR MUNICIPALE PROPOSÉE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET LE PROCUREUR**

---

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Luc Marcotte, formateur, l'inspecteur municipal et la directrice générale utiliseront les services de la cour municipale en ce qui a trait au constat d'infractions;

ATTENDU que le nouveau procureur souhaitait rencontrer les intervenants de chaque municipalité afin d'expliquer à chacun les procédures pour arriver à un constat d'infraction présenter devant la cour municipale;

ATTENDU que cette formation est plus que pertinente;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et unanimement résolu :

D'autoriser l'inscription à trois (3) formations de la COMBEQ. Cette dépense sera imputée aux dépenses de fonctionnement en formation dans le compte de grand livre 02-610-00-414.

**ADOPTÉE**

**24-06-171**

**POINT 9.2  
INSCRIPTION À DES FORMATIONS OBLIGATOIRES EN  
URBANISME**

---

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en environnement débute dans ce domaine ;

ATTENDU que le domaine de l'urbanisme est régi par plusieurs lois et règlements ;

ATTENDU que l'offre de formation de la COMBEQ et de la FQM dans le cadre de l'obtention d'un diplôme d'officier en bâtiment et en environnement permettra de développer les compétences nécessaires pour l'exercice de ses fonctions au sein de la municipalité ;

ATTENDU que cette formation est plus que pertinente dans le contexte de relève dans le département de l'Urbanisme ;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et unanimement résolu :

D'autoriser l'inscription à trois (3) formations de la COMBEQ. Cette dépense sera imputée aux dépenses de fonctionnement en formation dans le compte de grand livre 02-610-00-414-000.

**ADOPTÉE**

**24-06-172**

**POINT 9.3  
OCTROI DE MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT DE  
LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL**

---

ATTENDU que le conseil souhaite proposer aux citoyens de faire leur déclaration des travaux sur le site web de la municipalité et qu'elles soient déposées à la MRC au service d'évaluation;

ATTENDU que cette nouvelle méthode de travail diminuera le volume de demande de permis et permettra à l'inspecteur d'effectuer d'autres tâches prioritaires;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la MRC d'Antoine-Labelle à rédiger la modification du règlement de permis et certificats.

**ADOPTÉE**

24-06-173

**POINT 9.4  
AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DES CONSTATS  
D'INFRACTION**

---

ATTENDU QUE M. Martin Junior Cadieux a été nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et adjoint à la voirie;

ATTENDU QUE M. Luc Marcotte a été nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement par intérim le temps de la formation du nouvel inspecteur;

ATTENDU QUE M. Gabriel Fortin a été nommé à titre d'inspecteur municipal;

ATTENDU QU' il y a lieu de faire respecter la réglementation applicable sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mélanie Larente  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise Messieurs Martin Junior Cadieux, M. Luc Marcotte et M. Gabriel Fortin à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices se trouvant sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise Messieurs Martin Junior Cadieux, M. Luc Marcotte et M. Gabriel Fortin à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant aux règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise Messieurs Martin Junior Cadieux, M. Luc Marcotte et M. Gabriel Fortin à donner des constats d'infractions aux règlements applicables sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise Messieurs Martin Junior Cadieux, M. Luc Marcotte et M. Gabriel Fortin à représenter la Municipalité de Mont-Saint-Michel devant toute instance en cas de contestation d'un constat d'infraction par un contrevenant.

**ADOPTÉE**

**POINT 10 – L'ENVIRONNEMENT, LES COURS D'EAU ET LES LACS**

24-06-174

**POINT 10.1  
DÉSIGNATION DE L'EMPLOYÉ DÉSIGNÉ LOCAL ET SUBSTITUT  
POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE  
RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET À LA  
RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE 2023 À 2026**

---

Il est proposé par la conseillère Mélanie Larente et résolu à l'unanimité du conseil de désigner M. Gabriel Fortin pour agir à titre d'employé désigné local pour la mise en application de l'entente relative à la

gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage intervenu avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de nommer M. Martin Junior Cadieux comme substitut à l'employé désigné local.

**ADOPTÉE**

## **POINT 11 – LOISIRS ET CULTURES**

**24-06-175**

### **POINT 11.1**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BRANCHAUD – CAMP DE JOUR 2024**

---

ATTENDU QUE le Camp de jour est de retour pour l'été 2024 à la municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la coordonnatrice a envoyé des demandes de commandites à plusieurs entrepreneurs de la région;

ATTENDU QUE Branchaud de Mont-Laurier a répondu à la demande

ATTENDU QUE la municipalité doit remplir un formulaire, fournir les budgets du camp de jour et fournir une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil autorise Mme Joanie Leboeuf, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Kathleen Mandl, coordonnatrice du camp de jour à remplir les formulaires et à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**24-06-176**

### **POINT 11.2**

#### **ACHAT D'UN JEU GONFLABLE POUR LE CAMP DE JOUR**

---

La demande d'achat de jeu sera budgétée pour 2025.

**24-06-177**

### **POINT 11.3**

#### **ADOPTION DU CONTRAT DE LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LA FÊTE AU VILLAGE 2024**

---

ATTENDU que plusieurs citoyens de Mont-Saint-Michel ont soulevé le désir d'assister à des activités au cœur de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité désire relancer les activités dans la municipalité ;

Il est proposé par : Manon Cadieux

et résolu à l'unanimité que :

Le conseil municipal autorise l'organisation d'une fête au village dans le parc du village ;

Le conseil autorise une dépense maximale de 860\$ pour la location de 2 jeux gonflables pour la tenue de la fête au village;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanie Leboeuf, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ou tous les documents nécessaires;

Le conseil autorise montant de 60\$ plus les taxes applicables pour le coût du permis et que cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement dans le compte de grand livre 02-701-70-959-01.

**ADOPTÉE**

**24-06-178**

**POINT 11.4**

**ACHAT DES BANDES DE PATINOIRES À L'ENTREPRISE 9369-7697 QUÉBEC INC. (PERMAFIB CHEF DE BANDE) SUITE À UN APPEL D'OFFRES SOUS-INVITATION**

---

CONSIDÉRANT les travaux de construction du nouveau chalet des patineurs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a choisi de changer l'emplacement des bandes de patinoire;

CONSIDÉRANT que les bandes de patinoires actuelles sont désuètes et qu'elles ne répondent plus au besoin de la municipalité;

CONSIDÉRANT que trois demandes de soumissions ont été déposées au bureau municipalité et qu'elles ont été analysées;

<b>Fournisseurs</b>	<b>Prix avec les taxes</b>
Les Installations Sportives AGORA inc.	49 341.52\$
Omni-Tech Sports	42 185.95\$
9369-7647 Québec inc.(PERMAFIB)	61 482.72\$

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite avoir des installations durables et résistantes face aux intempéries et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le modèle offert par le fournisseur PERMAFIB répondait aux critères de durabilité;

CONSIDÉRANT que le fournisseur nous prête les coffres pour le coffrage pour couler la dalle de béton;

CONSIDÉRANT que des coûts importants sont évités dus au prêt des coffres;

Il est proposé par Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil

D'acheter les bandes de patinoires à l'entreprise 9369-7647 Québec inc (PERMAFIB) au prix soumissionné de 61 482.72\$ incluant les taxes applicables.

Que cet achat soit affecté aux fonds d'affectations des travaux de construction et d'amélioration du chalet des patineurs dans le compte de grand livre 23-023-00-003.

**ADOPTÉE**

24-06-179

**POINT 11.5  
ADHÉSION 2024 – DAFA**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire former ces employés;

ATTENDU QUE l'adhésion au DAFA va leur permettre de suivre des formations spécifiques à leurs tâches;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'adhésion et le paiement des inscriptions de Joanie Leboeuf et Cindy Aubin en 2023, au montant de 1878 \$, plus les taxes applicables à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**ADOPTÉE**

24-06-180

**POINT 11.6  
ACHAT DE PLANTES DE SOUS-BOIS POUR LE SENTIER  
FORESTIER DE MONT-SAINT-MICHEL**

---

ATTENDU QUE le sentier pédestre est prêt à accueillir des randonneurs;

ATTENDU QUE la responsable de bibliothèque souhaite faire un atelier de plantes de sous-bois dans le sentier pédestre;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat de plante de sous-bois pour l'atelier, un budget de 50\$ est attribué à ce projet. Des fonds seront transférés du compte de grand livre 02-701-70-959-01 vers le compte de grand livre 02-702-30-459-00.

**ADOPTÉE**

**POINT 12 – VARIAS**

**Aucun point**

24-06-181

**POINT 13  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21h34.

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

\_\_\_\_\_  
JOANIE LEBOEUF  
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE